



## Dates de distributions œufs 2017-2018

Distributions à **Annemasse**, local d'OdAmap,  
36 rue de Château-Rouge

**Le mardi de 18h à 19h45**

et le jeudi de 18h30 à 20h dans le placard marron du local

Mois	Distributions du mardi	Jeudi dans le placard (simple dépose) 18h30-20h  !! Sauf absence des légumes Dans ce cas, prévoir de venir le mardi car le local sera fermé.  Pour des raisons sanitaires, les œufs se récupèrent le jeudi suivant le mardi de distribution et non 15j. après, merci.
Octobre 2017	24	26
Novembre 2017	07 - 21	09 - 23
Décembre 2017	05 - 19 - 26	07 - 21 - 28
Janvier 2018	09 - 23	11 - 25
Février 2018	06 - 20	08 - 22
Mars 2018	06 - 20	08 - 22
Avril 2018	03 - 17	05 - 19
Mai 2018	01 - 15 - 29	03 - 17 - 31
Juin 2018	12 - 26	14 - 28



## Bulletin d'Adhésion pour l'année 2018

**Adhérent<sup>1</sup>** (nom, prénom) : \_\_\_\_\_

**Identique à tous les contrats !**

Adresse (ligne 1) : \_\_\_\_\_

En cas de changement uniquement

Adresse (ligne 2) : \_\_\_\_\_

En cas de changement uniquement

Code postal et ville : \_\_\_\_\_

En cas de changement uniquement

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_

En cas de changement uniquement

Courriel (majuscules) : \_\_\_\_\_

Numéro d'adhérent  
OdAmap :

Renouvellement

Pour vous retrouver en cas de renouvellement

AMAP réceptrice (2)

Deux 1<sup>ères</sup> lettres du nom

S é q u e n c e (à remplir par les AMAPs)

L'adhésion à l'Association OdAmap permet à l'adhérent de signer un contrat annuel avec un ou des producteurs liés à OdAmap, les engageant mutuellement à respecter la charte des AMAP.

Cette adhésion valide la connaissance et l'acceptation des statuts et du règlement intérieur de l'association

Ces trois documents sont accessible à cette adresse : <http://odamap.fr/documents>

Règlement de la cotisation de 15 € :

en chèque (de préférence)

en espèce

Chèque à l'ordre de « OdAmap »

Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent: \_\_\_\_\_

Association **OdAmap**

Boite 61 - Maison des Associations

Centre Martin Luther King - Rue du Docteur Baud 74100 Annemasse

Volet adhérent - BA-2018 page 2/2



## Reçu Bulletin d'Adhésion pour l'année 2018

**A CONSERVER et à présenter obligatoirement pour souscrire à un contrat**

L'Association OdAmap déclare avoir reçu la somme de € 15 (autre: € \_\_\_\_\_)

en règlement de la cotisation annuelle pour

l'adhérent: \_\_\_\_\_

en chèque

en espèce

Numéro d'adhérent  
OdAmap :

AMAP émettrice (2)

Deux 1<sup>ères</sup> lettres du nom

S é q u e n c e

(2) Il n'est pas nécessaire que l'AMAP qui renouvelle l'adhésion soit la même qu'en 2016 mais vous garder le même numéro.

Date : \_\_\_\_\_

Signature d'un responsable d'AMAP : \_\_\_\_\_

Courriels : [OdAmap74@gmail.com](mailto:OdAmap74@gmail.com)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'association OdAmap.

<sup>1</sup> Pour une gestion optimale des adhésions, nous demandons aux familles de souscrire tous les contrats avec les producteurs avec **toujours le même nom**, celui utilisé pour l'adhésion à OdAmap. Conserver et présenter votre reçu afin de pouvoir signer d'autres contrats.